

Motion proposée concernant la
répartition de l'enveloppe
budgétaire « Formation »

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA VIE
DE L'ÉTUDIANT

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 6 décembre 2016

Délibération 2016/12/CFVU-103

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

Après en avoir délibéré, les membres de la CFVU présentent la motion suivante :

« Nous demandons une augmentation de l'enveloppe de formation au regard de l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s, avec initialement une réaffectation dès 2018 des 2 millions d'euros apportés par l'Etat, ce qui reste insuffisant et se doit d'être suivi d'autres investissements de l'Etat. Dans cette logique, nous souhaiterions également que, dès aujourd'hui, soit développé un suivi plus régulier relatif à la soutenabilité de l'offre de formation, avec des retours de chaque composante. »

Toulouse le 9 décembre 2016
Le Président

Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0